DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de SENLIS

Canton de Nanteuil-le-Haudouin

☎ 03.44.54.20.55.
contact@mairiedebaron.fr

MAIRIE DE BARON

- ✱ -

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026.45

Objet : Réglementation temporaire de circulation, 7 rue des fontaines (RD 330A), pour travaux SARL LABBE

Le Maire de Baron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.22.13.1 à L.22.13.6 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Pénal ;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le maire en matière de circulation routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la demande de Mme. Emeline CASIEZ, Pour la SARL LABBE domicilié au 101 RUE JULES VERNES ZAC DU POIRIER, 60190 MOYVILLERS, Représenté pour Mr. LABBE, pour la création de deux branchement d'eau potable sur trottoir, le Lundi 02 Novembre au Samedi 14 Novembre 2026;
Considérant que ces travaux vont nécessiter, tant pour le bon déroulement du chantier que pour la sécurité des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement ;

ARRÊTE

Article 1 : Au droit du chantier précité, **le Mardi 02 Novembre 2026 de 08 heures à 17 heures,** la circulation et le stationnement subiront les restrictions suivantes à hauteur du 7 rue des Fontaines (RD 330A);

- Stationnement interdit sur 20 mètres de part et d'autre du chantier,
- Circulation limitée à 30 km/h,
- Chaussée rétrécie.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place sous le contrôle et la responsabilité de l'entreprise LABBE.

Article 3 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site internet de la mairie et ampliation en sera adressée à :

- Entreprise LABBE
- Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin
- UTD de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE BARON (OISE)

Fait à Baron, le 19 Novembre 2026
Le maire

Laurent DI PIZIO